

**FORMATION-ACTION RELATIVE A LA VIE AMOUREUSE ET SEXUELLE (VAS)
DES PERSONNES HANDICAPEES ACCUEILLIES DANS LES ETABLISSEMENTS
MEDICO-SOCIAUX DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

**PROGRAMME REGIONAL INITIE ET SOUTENU PAR L'ARS BFC
REALISE EN ASSOCIATION PAR LE CREAI, LE CICS ET LA MUTUALITE FRANCAISE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE**

Le programme comprend pour la Bourgogne :

Etape 1	1 jour en inter-établissement : Le 17 novembre 2023	Implication de la structure sur l'accompagnement à la VAS et les repères juridiques	Tous les cadres des structures concernées
Etape 2	2 jours par professionnel. 5 sessions de 2 jours en inter-établissements <u>au choix</u> : - 11 et 12/01/2024 - 18 et 19/01/2024 - 8 et 9/02/2024 - 13 et 14/03/2024 - 04 et 05/04/2024	Formation à l'accompagnement à la vie amoureuse et sexuelle	L'étape 2 s'adresse à l'ensemble de l'équipe de praticiens (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, assistant de service social, surveillant de nuit, psychologue, professionnels médicaux et paramédicaux, ...). L'ensemble des professionnels devra participer à l'étape 2 en s'inscrivant sur l'une des 5 sessions proposées.
Etape 3	5 jours Les 23 et 24 mai 2024 Les 20, 21 et 27 juin 2024	Formation à l'animation de groupes d'éducation à la sexualité	2 ou 3 professionnels par structure volontaires pour animer des groupes d'éducation à la sexualité et ayant obligatoirement participé à l'étape 2.
Etape 4	1 jour A programmer en décembre 2024	Supervision	Pour les participants à l'étape 3.

Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la provenance géographique des participants.



Points de vigilance :

- Les structures inscrites devront participer à **toutes les étapes** de la formation
- **Un maximum de professionnels** devra participer à l'étape 2 afin qu'une dynamique générale de l'accompagnement à la vie amoureuse et sexuelle soit menée dans la structure.
- Les participants de **l'étape 3 doivent être volontaires** pour devenir des animateurs de groupe d'éducation à la sexualité et **avoir participé à l'étape 2**.
- Le but de cette formation étant la mise en place de groupes d'éducation à la sexualité dans les structures, les futurs animateurs auront besoin au-delà de la formation de **temps de préparation et d'espace d'animation** nécessaire à ces groupes. L'implication des directions est donc indispensable à la réussite de ce projet.